



Fonds d'adaptation fondée sur les écosystèmes (AfE) Premier appel à propositions

Publié le 31 octobre 2018

Le [Fonds pour la biodiversité dans les Caraïbes](#) (CBF), par l'intermédiaire de son [fonds d'adaptation fondée sur les écosystèmes](#) (Fonds AfE), lance un appel à candidatures pour des projets qui ont recours à des approches d'adaptation fondée sur les écosystèmes afin de contribuer aux efforts d'adaptation aux changements climatiques dans les zones marines et côtières des Caraïbes insulaires.

Les ressources du fonds AfE se composent d'une contribution initiale de 25 millions d'euros provenant de l'Initiative internationale sur le climat (IKI) du Ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la Protection de la Nature et de la Sécurité nucléaire par le biais de la KfW, la banque allemande de développement.

Qui peut postuler :

Le fonds AfE est accessible aux pays des Caraïbes insulaires qui remplissent les conditions pour obtenir l'aide publique au développement (APD), comme déterminé par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD de l'OCDE). Ces pays sont : Antigua-et-Barbuda, la Dominique, la Grenade, Haïti, la Jamaïque, la République dominicaine, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les-Grenadines. Dans des circonstances exceptionnelles, d'autres pays des Caraïbes peuvent recevoir une aide en participant à des projets associant plusieurs pays. Les projets multipays sont des projets impliquant des activités dans plus d'un pays et dont la majorité des pays (au moins les trois quarts) doivent figurer sur la liste des pays éligibles, mentionnée ci-dessus. Les pays insulaires suivants pourraient bénéficier de ces projets multipays : Les Bahamas, La Barbade, Saint-Kitts-et-Nevis et Trinité-et-Tobago.

Les demandes des organisations non gouvernementales (ONG) locales, nationales, régionales ou internationales admissibles, des fonds fiduciaires nationaux pour la conservation (NCTF)

¹ Les organisations extérieures aux Caraïbes qui font une demande de financement doivent avoir une expérience ou une expertise dans le domaine de l'AfE, ainsi qu'un ou plusieurs partenaires locaux. Les organisations internationales

enregistrés, des organisations communautaires, des organismes gouvernementaux, des organisations régionales, des entreprises du secteur privé, des universités et autres établissements universitaires ainsi que des consortiums d'organisations seront acceptées.

Types de projets à financer:

Les projets peuvent inclure la restauration et la réhabilitation des écosystèmes, la gestion des aires protégées, la réduction des facteurs de stress terrestres, des mesures pour réduire les dommages physiques aux écosystèmes, des mesures pour réduire les pressions sur les écosystèmes, l'installation de récifs artificiels et des infrastructures grises (solutions hybrides) pertinentes pour l'approche de l'AfE. Les actions exclusivement axées sur la gestion des aires protégées ne seront pas soutenues par le fonds AfE, car le CBF gère un autre instrument financier, la dotation du CBF, axé sur la gestion des aires protégées. Toutefois, le soutien à la gestion des aires protégées peut être envisagé dans les aires protégées qui sont pertinentes pour l'adaptation fondée sur les écosystèmes. Les subventions seront axées sur l'aide à l'adaptation des populations aux effets néfastes du changement climatique, à la réduction des risques de catastrophes et à la construction d'économies et d'écosystèmes résilients. En outre, les subventions peuvent être axées sur l'utilisation de la biodiversité et des services écosystémiques et sur l'élaboration et la reproduction des modèles efficaces.

Les projets à soutenir devraient contribuer à la réalisation des deux objectifs stratégiques du fonds AfE, à savoir :

Objectif stratégique 1 : Gérer durablement l'AfE en soutenant les habitats marins et côtiers, en intégrant la résilience sociale et économique au changement climatique.

Les projets financés qui contribueront à la réalisation de cet objectif stratégique comprendront :

L'amélioration de la gestion des habitats pour réduire les risques climatiques :

Cette catégorie d'intervention couvre une gamme d'activités de gestion qui protègent directement les habitats afin de réduire les risques climatiques. Toutefois, les activités entreprises ne s'appliqueront pas aux activités prévues dans le cadre de la dotation. Quelques exemples illustratifs d'activités :

- Des programmes de gestion visant à atténuer les principales menaces, présentes sur les zones protégées ou les zones marines gérées, qui réduisent les risques climatiques et fournissent d'autres services écosystémiques.
- Des programmes de moyens d'existence alternatifs et durables, explicitement conçus pour renforcer les aires protégées ou les aires marines gérées, qui réduisent les risques climatiques et fournissent d'autres services écosystémiques.

L'engagement de la communauté à réduire les risques climatiques :

Cette catégorie d'intervention doit être engagée en tandem avec les interventions mentionnées dans la section ci-dessus. Elle couvre un éventail d'activités liées à l'engagement communautaire dans

qui demandent des subventions doivent intégrer des activités de transfert de connaissances et de renforcement des capacités locales dans leurs projets.

la réduction des risques climatiques. Les activités pourraient être conçues de manière à créer une meilleure compréhension, capacité et participation parmi les personnes les plus touchées par les changements climatiques et dont la plupart dépendent des services écosystémiques fournis par les habitats naturels. Quelques exemples illustratifs d'activités :

- Promouvoir des moyens d'existence diversifiés, complémentaires et durables qui peuvent à la fois réduire la vulnérabilité sociale et réduire les pressions sur les ressources marines et côtières qui soutiennent l'AfE.
- Promouvoir l'agriculture durable comme moyen d'alléger la pression sur les écosystèmes marins et côtiers et d'améliorer la sécurité alimentaire.
- Sensibiliser les communautés locales et les décideurs locaux à l'AfE et à la réduction des risques climatiques.
- Renforcer la participation et la capacité des communautés à mettre en œuvre des activités AfE telles que celles décrites ci-dessus.

Tester/développer de nouveaux modèles AfE :

Dans toutes les catégories d'intervention susmentionnées, le fonds AfE pourrait soutenir la mise à l'essai et le développement de nouveaux modèles AfE qui pourraient être élargis, notamment de nouvelles approches, techniques et technologies. Quelques exemples illustratifs d'activités :

- Approche des montagnes aux récifs : Cette approche met l'accent sur la connectivité des écosystèmes adjacents, des forêts des hautes terres aux zones côtières, et assure une vision holistique et systémique des effets des écosystèmes connectés sur une population côtière particulière.
- L'approche de l'adaptation à base communautaire (ABC) : Cette approche met l'accent sur la participation et le leadership communautaire dans les projets AfE – couvrant les priorités, les besoins, les connaissances et les capacités des communautés – pour habilitier les communautés côtières à planifier et à faire face aux impacts du changement climatique.
- Modèles économiques pour quantifier les bénéfices pour les communautés par le biais des projets AfE.

Objectif stratégique 2 : Réhabiliter et restaurer les habitats marins et côtiers soutenant l'AfE en intégrant la résilience sociale et économique au changement climatique.

Les projets financés qui contribueront à la réalisation de cet objectif stratégique comprendront :

La restauration et la réhabilitation des habitats pour réduire les risques climatiques :

Cette catégorie d'intervention couvre une gamme d'activités qui visent directement à restaurer ou à réhabiliter des habitats afin de réduire les risques climatiques. Les activités de restauration pourraient inclure des approches conventionnelles (bien établies) de restauration de l'habitat naturel, de nouveaux types d'approches de restauration de l'habitat naturel et des solutions hybrides qui combinent l'infrastructure de construction et les habitats naturels. Les solutions hybrides, également connues sous le nom de solutions vertes grises, offrent souvent aux collectivités et aux infrastructures vulnérables une résistance au climat rentable et à long terme. Quelques exemples illustratifs d'activités :

- Restaurer les récifs coralliens par le biais d'activités d'alevinage et de plantation qui réduisent les risques climatiques et fournissent d'autres services écosystémiques. Cela pourrait inclure des nouvelles technologies et approches pour intensifier la restauration des coraux.
- Restaurer les mangroves par le biais de pépinières et de plantations extérieures qui réduisent les risques climatiques et fournissent d'autres services écosystémiques.
- Restaurer les herbiers marins par des activités de plantation extérieure qui réduisent les risques climatiques et assurent d'autres fonctions de l'écosystème.
- Réduire les sources terrestres de pollution qui ont contribué à la dégradation des écosystèmes marins et côtiers et qui affectent leur résilience aux changements climatiques
- Restaurer les forêts de montagne et les zones riveraines (liées à la réduction des risques climatiques pour les zones côtières) par le reboisement et des opérations de gestion forestière durable qui réduisent les risques climatiques et fournissent d'autres services écosystémiques.
- Mettre en œuvre des solutions de restauration « hybrides » (approches verte-grise) qui intègrent des structures d'ingénierie traditionnelles dites « grises », telles que les digues ou les blindages côtiers et des infrastructures « vertes », telles que la conservation et la restauration des mangroves, des récifs coralliens, des herbiers marins et des zones humides côtières. Les activités peuvent inclure des approches nouvelles et novatrices qui réduisent les risques climatiques et fournissent d'autres services écosystémiques.

L'engagement de la communauté à réduire les risques climatiques :

Cette catégorie d'intervention comprend les activités sur l'engagement communautaire dans la réduction des risques climatiques et le renforcement des capacités d'adaptation associées aux activités de restauration et de réhabilitation identifiées dans la section précédente. Les activités pourraient être conçues de manière à créer une meilleure compréhension, capacité et participation parmi les personnes les plus touchées par les changements climatiques et dont la plupart dépendent des services écosystémiques fournis par les habitats naturels. Quelques exemples illustratifs d'activités :

- Sensibiliser les communautés locales et les décideurs locaux à l'AfE et à la réduction des risques climatiques.
- Renforcer la participation et la capacité des communautés à mettre en œuvre des activités AfE, telles que celles décrites dans la section précédente.

Tester/développer de nouveaux modèles AfE :

Quelques exemples illustratifs :

- Nouvelles approches pour la restauration des coraux : Cela pourrait inclure le déploiement des technologies qui ont été mises au point ces dernières années pour intensifier les efforts de restauration (par exemple, la micro-fragmentation, l'amélioration de la reproduction naturelle du corail et l'utilisation de nouveaux types de technologies de télédétection pour surveiller et cartographier les récifs coralliens).
- L'approche de l'adaptation à base communautaire (ABC) : Cette approche met l'accent sur la participation et le leadership communautaires dans les projets AfE – couvrant les priorités, les besoins, les connaissances et les capacités des communautés – pour habiliter les communautés côtières à planifier et à faire face aux impacts du changement climatique.

Taille des projets :

Un montant maximal de dix millions de dollars US peut être alloué au titre de ce premier appel à propositions, en fonction du nombre et de la qualité des propositions. La demande de projet peut varier entre 250 000 USD et 2 000 000 USD. Deux niveaux de financement seront soutenus.

Niveau 1 : Les grosses subventions. Les grosses subventions sont de l'ordre de 1 à 2 millions de dollars US, à quelques exceptions près pour les subventions plus importantes impliquant des projets multipays ou régionaux. Ces subventions peuvent couvrir des projets qui ciblent des vastes échelles géographiques et des impacts à plus grande échelle (p. ex. projets régionaux, nationaux et à l'échelle du paysage marin). Les bénéficiaires peuvent être des entités régionales et nationales (gouvernementales et non gouvernementales) ayant déjà géré des subventions de cette taille au cours des trois dernières années.

Niveau 2 : Subventions moyennes. Les subventions moyennes sont de l'ordre de 250 000 à 1 million de dollars US. Ces subventions peuvent couvrir des projets qui ciblent des échelles géographiques et des impacts géographiques plus petits (par exemple des projets à l'échelle des paysages marins et des sites), mais peuvent servir de modèle pour l'élargissement des approches et des activités. Les bénéficiaires peuvent être principalement des entités nationales et locales (gouvernement, société civile), qui ont déjà géré des subventions de cette taille au cours des trois dernières années.

Durée du projet :

Les projets peuvent être mis en œuvre dans une période maximale de 36 mois.

Comment postuler :

Un processus de demande en deux étapes est prévu : (i) la soumission des notes conceptuelles de présentation et (ii) les candidats dont les notes conceptuelles de présentation auront été sélectionnées seront invités à soumettre des propositions complètes.

Les organismes demandeurs doivent remplir le modèle de [note conceptuelle](#) téléchargeable sur le site Web du FLC. Il est recommandé de suivre le modèle de note conceptuelle de présentation et de le remplir intégralement. Le modèle de note conceptuelle de présentation contient des instructions sur ce que l'on attend des projets et précise des références importantes, telles que [le cadre logique du fonds AfE](#).

Les notes conceptuelles de présentation seront acceptées en anglais, en espagnol et en français. Les propositions complètes après la phase de sélection du concept ne seront acceptées qu'en anglais. Les fonds peuvent être mis à la disposition des candidats sélectionnés pour soumettre des propositions complètes, afin de couvrir le coût de la traduction en anglais, dans le cadre d'une subvention de préparation de projet, mentionnée ci-dessous.

Les candidats doivent soumettre les notes conceptuelles de présentation et les autres pièces jointes requises pour le fonds AfE à toutes les adresses électroniques suivantes : secretariat@caribbeanbiodiversityfund.org, jsingh@caribbeanbiodiversityfund.org et karim.ould-chih@kfw.de;

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au : 15 décembre 2018

Exigences du candidat :

Les bénéficiaires admissibles doivent disposer de capacités suffisantes pour permettre la mise en œuvre professionnelle et opportune des projets proposés. En outre, dans le cadre de l'ensemble complet de la proposition, on peut demander aux bénéficiaires admissibles de fournir certains renseignements, notamment, mais sans s'y limiter :

- Fondement de l'établissement ou de la reconnaissance juridique
- Structure de gouvernance, y compris les noms des membres de l'organe directeur, des dirigeants et du personnel clé
- Description d'un maximum de trois programmes/projets/activités pertinents récents
- Publications
- Budget annuel (dernière année terminée, année en cours)
- Sources de revenus
- États financiers vérifiés du dernier exercice terminé
- Procédures administratives, comptables et de contrôle
- Dispositions actuelles en matière d'audit ou l'équivalent (documents fiscaux)
- Pratiques d'approvisionnement pour l'achat de biens, de travaux et de services
- Politique de sauvegarde environnementale et sociale

Processus de sélection :

Un processus de demande en deux étapes est prévu. Les notes conceptuelles seront évaluées et sélectionnées en fonction des aspects requis dans le modèle de notes conceptuelles. Les demandeurs dont les notes conceptuelles de présentation auront été sélectionnées seront invités à soumettre une proposition complète. La notation des concepts sera déterminée à l'aide de [la feuille de notation de l'évaluation pour la note conceptuelle de présentation.](#)

Des modèles des propositions complètes seront fournis aux demandeurs des notes conceptuelles de présentation sélectionnées, ainsi qu'une éventuelle subvention de préparation d'un montant maximum de 10 000 USD. Les propositions complètes sélectionnées recevront une subvention de projet dans le cadre du fonds AfE et les candidats signeront un accord de subvention² avec le CBF.

Échéanciers :

² Le modèle d'accord de subvention du fonds AfE est disponible dans le manuel des opérations du fonds AfE.

L'échéancier du processus de sélection complet devrait suivre les échéanciers suivants³ :

| Phases du processus de sélection | Échéanciers |
|----------------------------------------------------------------|--------------------|
| Présentation des notes conceptuelles | 15 décembre 2018 |
| Décision sur le choix des notes conceptuelles de présentation | 31 janvier 2019 |
| Présentation des propositions complètes | 15 avril 2019 |
| Décision sur la sélection des propositions complètes à retenir | 24 juin 2019 |
| Signature de la convention de subvention | 22 juillet 2019 |

Questions et réponses :

Les candidats peuvent soumettre des questions au fonds AfE jusqu'au 30 novembre 2018 pour le présent appel de propositions. Les questions doivent être soumises uniquement aux e-mails suivants : secretariat@caribbeanbiodiversityfund.org, jsingh@caribbeanbiodiversityfund.org et karim.ould-chih@kfw.de.

Les questions reçues et les réponses fournies seront publiées sur le site Web de la FBC (lien).

³ Les dates sont approximatives et sujettes à révision.